

mais lu dans les journaux qu'ils aient une seule fois dit à la commission que cette question de tarif de la part de l'Angleterre devait être liée à celle que nous lui accordions, ou qu'il devait y avoir réciprocité de traitement entre les deux pays. J'ai cherché avec soin pour voir si cette opinion avait été exprimée quelque part et j'ai demandé aux membres de la commission qui ont entendu les cultivateurs dans toutes les parties du Canada s'ils se rappelaient d'un seul cas où cette question avait été discutée par eux devant la commission.

M. R. L. BORDEN : L'honorable ministre en conclut-il alors que les cultivateurs du Canada sont hostiles à la politique du Gouvernement telle qu'elle est exposée dans la proposition soumise à la conférence coloniale et dans la note du gouvernement canadien que j'ai lue cet après-midi ?

M. FISHER : Non, je ne dis pas cela. Je dis simplement : que les cultivateurs sont très indifférents aujourd'hui au sujet de la préférence que l'Angleterre pourrait nous accorder. Mais comme on a dit que les cultivateurs canadiens et la population du Canada en général prenaient littéralement la mère patrie à la gorge et disaient que si elle ne nous accordait pas une préférence sur ses marchés, notre fidélité à l'empire en serait affaiblie et que son refus amènerait la désunion, je veux répondre que celui qui dit cela, quel qu'il soit, insulte notre pays, et ne mérite pas sa confiance. Nous sommes une partie intégrante de l'empire et peu importe ce qu'une autre partie de cet empire croit bon dans sa sagesse de faire, le Canada reste dans l'empire et veut y rester.

M. R. L. BORDEN : Puis-je demander à mon honorable ami à qui il fait allusion en parlant ainsi ?

M. FISHER : Je n'ai en vue que les représentations et les discussions nombreuses qui ont eu lieu ; je ne fais allusion à aucune personne en particulier. Mon honorable ami sait que c'est l'impression qu'ont voulu créer dans l'esprit du peuple anglais, lors des récentes élections en Angleterre, des hommes publics qui n'ont pas pris le même soin que moi et d'autres hommes politiques canadiens de ne pas intervenir dans la dernière lutte en Angleterre.

Mais, monsieur l'Orateur, ce n'était pas mon intention de discuter cette question. Ainsi que je l'ai dit, elle n'est pas soumise, autant que je sache, aux électeurs d'aucune partie de l'empire. Mon honorable ami dit que la question est encore ouverte en Angleterre. Je ne puis dire ce que l'avenir nous réserve, mais je prétends que les électeurs des Iles-Britanniques ont rendu un verdict sur lequel on ne peut se tromper.

Je ne voulais pas prolonger ce débat. Je veux seulement dire quelques mots en réponse aux observations de mon honorable ami le député de Toronto (M. Foster) relativement au traité japonais. Sans le vouloir,

j'en suis sûr, mon honorable ami a fait une légère erreur de fait. En 1894, l'Angleterre et le Japon ont fait, ainsi que mon honorable ami l'a dit, un traité commercial auquel les colonies qui ont un gouvernement responsable pouvaient adhérer ou non suivant qu'elles le jugeaient à propos. Pendant deux ans après la signature de ce traité le parti conservateur a tenu le pouvoir au Canada et n'a pas jugé à propos d'y donner son adhésion. Les deux années ont expiré un mois ou deux après notre arrivée au pouvoir en 1896. On nous a fait observer que nous avions toujours le droit d'adhérer à ce traité. A cette époque, la question de savoir si la clause de la nation la plus favorisée s'appliquait au Canada dans ce traité, était en doute et faisait le sujet de discussions. Conséquemment, pendant que cette discussion se poursuivait, nous n'avons pas cru opportun, vu que la clause de la nation la plus favorisée existait dans le traité anglo-japonais, de nous inquiéter davantage à ce sujet et nous avons refusé de prendre aucune décision. Le temps accordé pour l'adhésion du Canada au traité expira. Ensuite et depuis cette époque jusqu'à ce jour il ne nous a pas été donné de pouvoir y adhérer. Mon honorable ami semble croire que nous aurions pu le faire pendant les neuf ou dix ans qui se sont écoulés depuis. Tel n'est pas le cas. Une fois le délai expiré nous ne le pouvions plus, excepté du consentement gracieux, je pourrais dire, de l'empire japonais.

M. FOSTER : Qui vous aurait été accordé en tout temps.

M. FISHER : Peut-être que oui, peut-être que non. Lors de ma visite au Japon j'ai soumis la question au gouvernement japonais, c'est-à-dire à son ministre des affaires étrangères, lequel s'est montré très disposé à passer avec le Canada une convention commerciale avantageuse. Ainsi que mon honorable ami le sait très bien, ces négociations ne peuvent se faire que par l'entremise des autorités impériales. Ces négociations furent promptement ouvertes. Elle furent cependant retardées par la guerre dans laquelle le Japon se trouvait engagé, et il fut question ensuite de savoir si la nouvelle convention se bornera à une adhésion pure et simple du Canada au traité anglo-japonais, ou si l'on ferait un nouveau traité. On adopta la dernière alternative, et le résultat a été que tout récemment Sa Majesté le roi Edouard et l'empereur du Japon ont signé un nouveau traité, un traité entièrement distinct du traité anglo-japonais, mais qui arrive actuellement au même but autant que je m'en souviens. Je crois qu'il n'y a pas de différence entre les deux traités.

M. FOSTER : Les deux contiennent la clause de la nation la plus favorisée ?

M. FISHER : Oui.